

Service de l'assainissement non collectif

Rapport annuel du prestataire 2018

(conforme au décret 2005-236 du 14 mars 2005)

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
MACONNAIS TOURNUGEOIS**



Sommaire

1 Synthèse de l'année	5
1.1 Bilan et perspectives	7
2 Présentation du service	9
2.1 Le contrat	11
2.1.1 Le fonctionnement du contrat.....	11
2.1.2 Les évolutions contractuelles.....	11
2.1.3 Les communes adhérentes à la Communauté de Communes	11
2.2 L'activité du Service	12
2.2.1 Le principe du service.....	12
2.2.2 Diagnostic et premier contrôle de bon fonctionnement et d'entretien des installations	
12	
2.2.3 Contrôle des installations neuves ou réhabilitées.....	13
2.2.4 Le bilan du service.....	13
2.3 La Tarification du service	14
2.3.1 Le prix du service de l'assainissement non collectif	14
2.4 Le bilan contractuel réglementaire	14
3 Qualité du service.....	15
3.1 La qualité du traitement des eaux usées	17
3.1.1 La conformité des unités d'assainissement non collectif	17
4 Votre délégataire	19
4.1 Notre organisation	21
4.1.1 La Région	21
5 Annexes	27
5.1 Annexe 1 : Attestations d'assurances	28
5.2 Annexe 4 – Bilan des installations contrôlées.....	33

1 | Synthèse de l'année



1.1 Bilan et perspectives

- > Nombre d'abonnés du service : 885 (recensement donné par la collectivité).
- > Nombre de diagnostics réalisés dans l'année sur les unités existantes (dans le cadre de cessions immobilières) : 20
- > Nombre de contrôles neufs réalisés :
 - ➔ Nouvelle habitation : 2
 - ➔ Réhabilitation : 5
- > Nombre de contrôles conception : 2

2 | présentation du service



2.1 Le contrat

2.1.1 Le fonctionnement du contrat

Le contrat est exécuté par le service ANC de l'Agence Saône et Loire Jura.

Le service ANC est composé de :

- Véronique GUILLLOT : Responsable du Service
- 2 techniciens ANC

Ce service ANC travaille sous la responsabilité du chef d'agence territoriale Emilie LE GOFF.

L'organisation détaillée du service, ses moyens matériels et informatiques ainsi que les modèles de rapport de visite sont présentés dans le chapitre « les moyens du délégataire ».

2.1.2 Les évolutions contractuelles

Désignation	Date de prise d'effet	Date d'échéance	Objet
Contrat	10/06/2015	31/05/2018	Marché public de service assainissement non collectif CC DU TOURNUGEOIS
Contrat	01/06/2018	31/12/2018	Marché public de service assainissement non collectif CC MACONNAIS TOURNUGEOIS

2.1.3 Les communes adhérentes à la Communauté de Communes

Communes	Nombre de fosses
Farges lès Macon	12
La Chapelle sous Brancion	57
La Truchère	19
Lacrost	79
Le Villars	34
Martailly lès Brancion	7
Ozenay	25
Plottes	20
Préty	15
Royer	5
Tournus	568
Uchizy	44
TOTAL	885

2.2 L'activité du Service

2.2.1 Le principe du service

- Une offre de services pour accompagner le quotidien :
 - un accompagnement dans les procédures de réhabilitation et neuf

Une installation d'assainissement non-collectif aux normes, c'est ...



2.2.2 Diagnostic et premier contrôle de bon fonctionnement et d'entretien des installations

Ce contrôle est obligatoire en cas de cession immobilière. Un rapport est édité à la suite de la visite, il a une validité de 3 ans. Il est demandé systématiquement en cas de vente. Les travaux ou la réhabilitation des installations sont à la charge de l'acquéreur dans l'année qui suit l'achat, en cas de non-conformité.

Il permet :

- d'apprécier la conformité des systèmes d'assainissement non-collectif, et plus particulièrement leur impact sur l'environnement ou la salubrité publique,
 - d'informer le propriétaire ou le futur acquéreur sur les différentes techniques d'assainissement et les travaux à réaliser sur les installations,
 - la rédaction d'un rapport technique décrivant chaque installation, précisant son niveau de priorité de réhabilitation et qualifiant son fonctionnement.
- La vérification du bon fonctionnement des ouvrages qui comprend :
- la vérification du bon écoulement des effluents jusqu'au dispositif d'épuration,
 - la vérification de l'accumulation normale des boues à l'intérieur de la fosse toutes eaux,

- le cas échéant, des prélèvements et analyses d'échantillons, lorsque le rejet se fait en milieu hydraulique superficiel et en cas de suspicion de pollution par l'installation.

> La vérification du bon entretien qui comprend :

- la vérification de la réalisation périodique des vidanges des ouvrages, justifiée par un document émanant de l'entrepreneur ayant effectué la vidange, conformément à la réglementation en vigueur.
- l'évaluation de la hauteur du voile de boues dans la fosse, qui permet d'indiquer la date estimée de la prochaine vidange.
- l'information du particulier sur la nécessité de pratiquer, le cas échéant, une vidange sans délai de sa fosse,
- la vérification de l'entretien du dispositif de dégraissage, dans le cas où la filière en comporte un,
- le rappel des conseils concernant l'entretien de son installation,

2.2.3 Contrôle des installations neuves ou réhabilitées

Pour les installations neuves ou réhabilitées, le contrôle comporte deux phases distinctes:

- > Le contrôle de conception et d'implantation. A partir d'éléments plans, d'une étude de sol, et d'une notice justificative élaborée par un bureau d'études, le service instructeur évalue la conformité de la filière proposée (DTU 64.1, règles d'implantation, nature du sol, taille et destination de l'immeuble). A l'issue de ce premier contrôle le service émet un avis sur le contrôle de conception et d'implantation.
- > Le contrôle de bonne exécution du projet réalisé dans un second temps, est effectué après réalisation des installations et avant remblaiement de celles-ci. Le service vérifie in situ que les ouvrages exécutés sont ceux ayant reçu un avis favorable et sont réalisés conformément aux règles de l'art. Le service émet alors un avis de bonne exécution.

2.2.4 Le bilan du service

Contrôle de conception	
	2018
Nombre de dossiers déposés	2
Nombre de dossiers avec avis favorable / favorable avec réserve	2
Nombre de dossiers avec avis défavorable	0

Contrôle de bonne exécution	
	2017
Nombre de chantiers réalisés	7
Nombre de filières conformes	5
Nombre de filières conformes avec réserve	2
Nombre de filières non conformes	0

> **VIDANGES DE FOSSES REALISEES**

Néant

2.3 La Tarification du service

2.3.1 Le prix du service de l'assainissement non collectif

➤ **Tarifs**

- Contrôle diagnostic de conformité des installations en cas de vente immobilière
 - Forfait par contrôle 120 € HT
 - Forfait en cas de rendez-vous non honoré 85 € HT
- Contrôle de conception et d'implantation des installations neuves ou réhabilitées sur la base d'un dossier complet et visite de contrôle de bonne réalisation des installation neuves ou réhabilitées :
 - Forfait pour contrôle de conception 70 € HT
 - Forfait pour contrôle de bonne exécution 75 € HT
 - Forfait en cas de rendez-vous non honoré 85 € HT
- Contre-visite suite à une mauvaise exécution des travaux des installation neuves ou réhabilitées :
 - Forfait par contre-visite dûment effectuée 85 € HT

2.4 Le bilan contractuel réglementaire

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Les collectivités doivent assurer, depuis le 31 décembre 2005 au plus tard, le contrôle obligatoire des installations et, le cas échéant prendre en charge, l'entretien de ces installations (art. L 2224-9 du code général des collectivités territoriales).

L'assainissement non-collectif se définit comme « tout système d'assainissement effectuant la collecte, le prétraitement, l'épuration, l'infiltration ou le rejet des eaux usées domestiques des immeubles non raccordés au réseau public d'assainissement » (art. 1er de l'arrêté du 7 septembre 2009 fixant les prescriptions techniques applicables aux systèmes d'assainissement non collectif).

3 | qualité du service



3.1 La qualité du traitement des eaux usées

3.1.1 La conformité des unités d'assainissement non collectif

➤ **SUR INSTALLATIONS EXISTANTES**

NEANT

➤ **SUR INSTALLATIONS NEUVES OU REHABILITEES**

La conformité des unités d'assainissement non collectif		
Communes	Conception	Bonne exécution
Farges lès Macon	0	0
La Chapelle sous Brancion	0	2
La Truchère	0	0
Lacrost	1	0
Le Villars	0	0
Martailly lès Brancion	0	1
Ozenay	0	0
Plottes	0	0
Préty	1	0
Royer	0	0
Tournus	0	3
Uchizy	0	1
TOTAL	2	7

4 | Votre prestataire

4 Votre délégataire

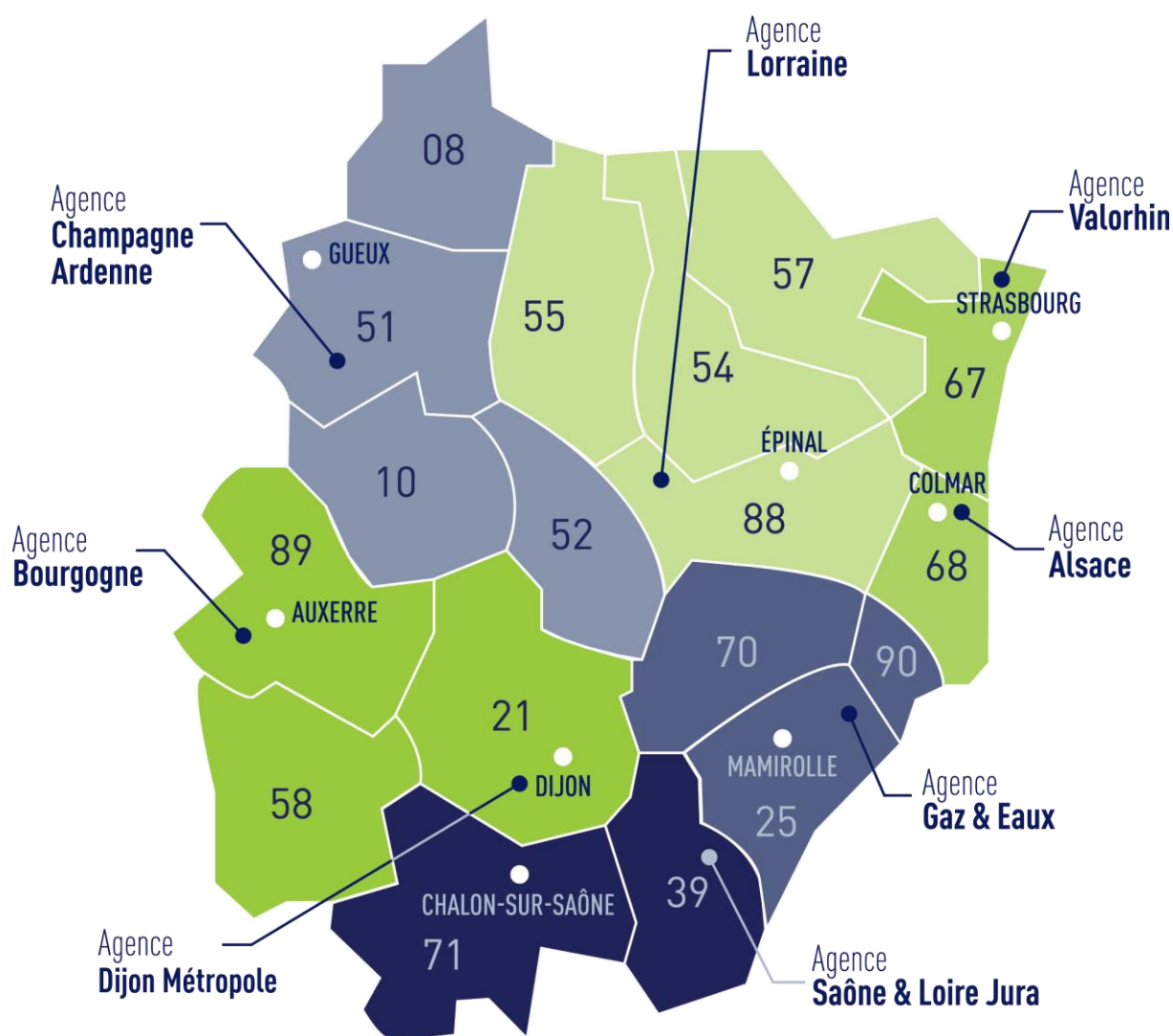


4.1 Notre organisation

4.1.1 La Région

La Région Est pour l'activité eau de SUEZ regroupe les régions administratives Grand Est et Bourgogne - Franche-Comté. 1200 collaborateurs travaillent chaque jour à la préservation des ressources en eau. Le siège est basé à Dijon.

Son organisation assure une grande proximité vis-à-vis des clients : 8 Agences territoriales sont ainsi en charge de la gestion des contrats : Lorraine, Valorhin, Alsace, Gaz & Eaux, Saône & Loire Jura, Dijon Métropole, Bourgogne et Champagne Ardenne.





Directeur Région Est	MARC BONNIEUX
Périmètre géographique	Grand Est Bourgogne - Franche-Comté
Population couverte (Eau et Assainissement)	4 200 000 habitants
Implantation	Le siège est basé à Dijon. Le territoire compte plus de 30 sites d'embauche, sur 18 départements
Clients Eau potable	1 200 000
Clients Assainissement	818 000
Contrats DSP	446
Contrats PS	686
Installations :	
Usines Eau	403 usines
STEP	423 STEP
Postes de relevage	860
Linéaires réseaux Eau + Assainissement	20 000 km
Collaborateurs	1 200

Principaux partenaires de la Région Est :



- ➔ Dijon Métropole
- ➔ Eurométropole de Strasbourg
- ➔ SIVOM de Mulhouse
- ➔ Grand Chalon
- ➔ Communauté urbaine du Grand Nancy
- ➔ Auxerre
- ➔ Dole
- ➔ Épinal
- ➔ St-Dié-des-Vosges
- ➔ Syndicat intercommunal des Eaux de la Haute-Loue (Eau)
- ➔ Communauté d'agglomération de Colmar
- ➔ Brasseries de Kronembourg

Les métiers de l'activité concernent **le petit cycle de l'eau**, activité historique de l'entreprise :

PRODUIRE de l'eau et protéger la ressource ;

DISTRIBUER l'eau et proposer des services innovants adaptés aux besoins des consommateurs ;

COLLECTER ET ASSAINIR les eaux usées pour les rendre propre à la nature.

Spécialiste du grand cycle de l'eau dans la Région Est, SUEZ participe activement à la révolution de la ressource et du digital en intégrant un large panel de compétences avec des projets de références :



VALORISER ET PRESERVER LA RESSOURCE

Valoriser les boues en énergie pour la ville :

- Boues et jus de choucroute transformés en biogaz à la station d'épuration de Meistratzheim.
- Projet Biovalsan : la station d'épuration de Strasbourg a été la première en France à transformer le biogaz produit à partir des eaux usées en biométhane. Ce gaz vert est réinjecté dans le réseau de distribution et représente l'équivalent de ce que consomment 5000 logements BBC en 1 an.
- Méthanisation des résidus de bière pour les industries Kronenbourg à Obernai.



Utiliser l'énergie des eaux usées pour chauffer la ville et les piscines :

3 degrés bleu eau chaude, degrés bleu chaleur

- 74 % des besoins en chaleur des 108 logements sociaux de l'ancienne Caserne Lefebvre à Mulhouse sont couverts par la chaleur des eaux usées introduites dans les circuits de chauffage.
- A Chenôve, où les 13 500 m² des entrepôts du Tramway de Dijon sont chauffés à plus de 50% grâce à la chaleur des eaux usées
- A la piscine des Grésilles de Dijon ou au Centre Nautique de Chalon-sur-Saône, où le système « Degrés Bleu Eau Chaud » permet de chauffer et de régler indépendamment la température des petits et grands bassins

« Eau verte à Dijon » :

Depuis 2012, le Grand Dijon et SUEZ récupèrent les eaux issues du drainage d'un parking du centre-ville, qui partaient jusqu'alors à l'égout. Grâce à ce procédé, nommé « Eau verte », l'eau sert à arroser les pelouses des 15 km du parcours du tramway et également au lavage des rames, des quais, de la voirie et des bus. Elle alimente également les canaux d'irrigation du jardin de l'Arquebuse. De quoi permettre au Grand Dijon d'économiser près de 100 000 m³ d'eau potable par an.



INNOVER

Pour rendre la ville plus intelligente :

- **Accompagner Dijon Métropole vers la Métropole Intelligente**, en partenariat avec Bouygues Energies & Services, Citelum et Capgemini, en réalisant et en gérant un poste de pilotage connecté des équipements de l'espace public.
- **100 000** compteurs intelligents sur l'ensemble de notre territoire
- **2 centres de pilotage VISIO**, à Dijon et à Thann, regroupant différents services, savoir-faire, technologies numériques et pilotant en temps réel les services d'eau ou d'assainissement du grand cycle de l'eau de la ville.
- **85 systèmes experts Aquadvanced**, permettant à nos clients de surveiller en temps réel le réseau d'eau potable
- **2 systèmes experts WELLWATCH**, permettant de suivre tous les forages de Dijon et Creutzwald afin de détecter des surconsommations et ainsi alerter l'exploitant pour optimiser la performance énergétique des forages.
- **1 AVICRUE**, mis en œuvre pour la première fois en mars 2014 sur la rivière de l'Ouche, cet outil permet d'alerter automatiquement la Ville de Dijon par SMS et par mail de tous les risques d'inondation. Les services de la Ville peuvent alors mettre en œuvre les mesures de protections adaptées pour en réduire les impacts sur les biens et alerter les populations riveraines.

Innovation contractuelle : création des premières SEMOP en France

En janvier 2016, la ville de Dole a confié ses services d'eau et d'assainissement à **Doléa Eau** et **Doléa assainissement**, premières SEMOP en France. Ces 2 Sociétés d'économie mixte à opération unique sont détenues à 49% par la ville de Dole et à 51% par le Groupe SUEZ. Ce nouveau mode de gestion permet à la collectivité de piloter son service conjointement avec un opérateur privé.

PROTEGER LE MILIEU NATUREL

Surveillance des qualités des eaux de baignade à Dijon

SUEZ effectue pour le compte de la Ville de Dijon la surveillance active de la qualité des eaux de baignade de la plage du lac Kir de Dijon durant la saison estivale. Grâce à une surveillance en temps réel de la pluviométrie et des analyses effectuées sur place dans son laboratoire technique de Dijon, SUEZ évalue quotidiennement la qualité de l'eau de baignade et transmet ses résultats à la Ville de Dijon qui prend la décision d'ouverture de la baignade au grand public.

Surveiller en continu la qualité des rejets d'une Station d'épuration

DIVERSIFICATION DE NOS ACTIVITES

Exploitation de la baignade naturelle Beaune Côté Plage

La Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud a confié à SUEZ pour 7 ans la gestion des sites des Etangs d'Or et de Beaune Côté Plage. Cette Délégation de Service Public innovante tend à développer l'éco-tourisme dans la région, à faire de la baignade naturelle de Montagny-lès-Beaune une référence nationale « Sports & Loisirs » de proximité. Un engagement qui s'appuie sur l'expertise de SUEZ quant à la gestion du grand cycle de l'eau notamment en ce qui concerne le développement durable des milieux naturels et la mise en valeur de la biodiversité, sans oublier le suivi de la qualité des eaux de baignade.

Gestion et aménagement du port de commerce de Givet

En janvier 2011, la Chambre de Commerce et d'Industrie des Ardennes, propriétaire du site, a confié la gestion du Port fluvial de Givet à la société Eau et Force, filiale de SUEZ. Eau et Force a pour ambition de faire du Port un exemple de gestion environnementale.



ÊTRE UN PARTENAIRE RESPONSABLE DU TERRITOIRE

De nombreux partenariats associatifs autour de la protection de la ressource :

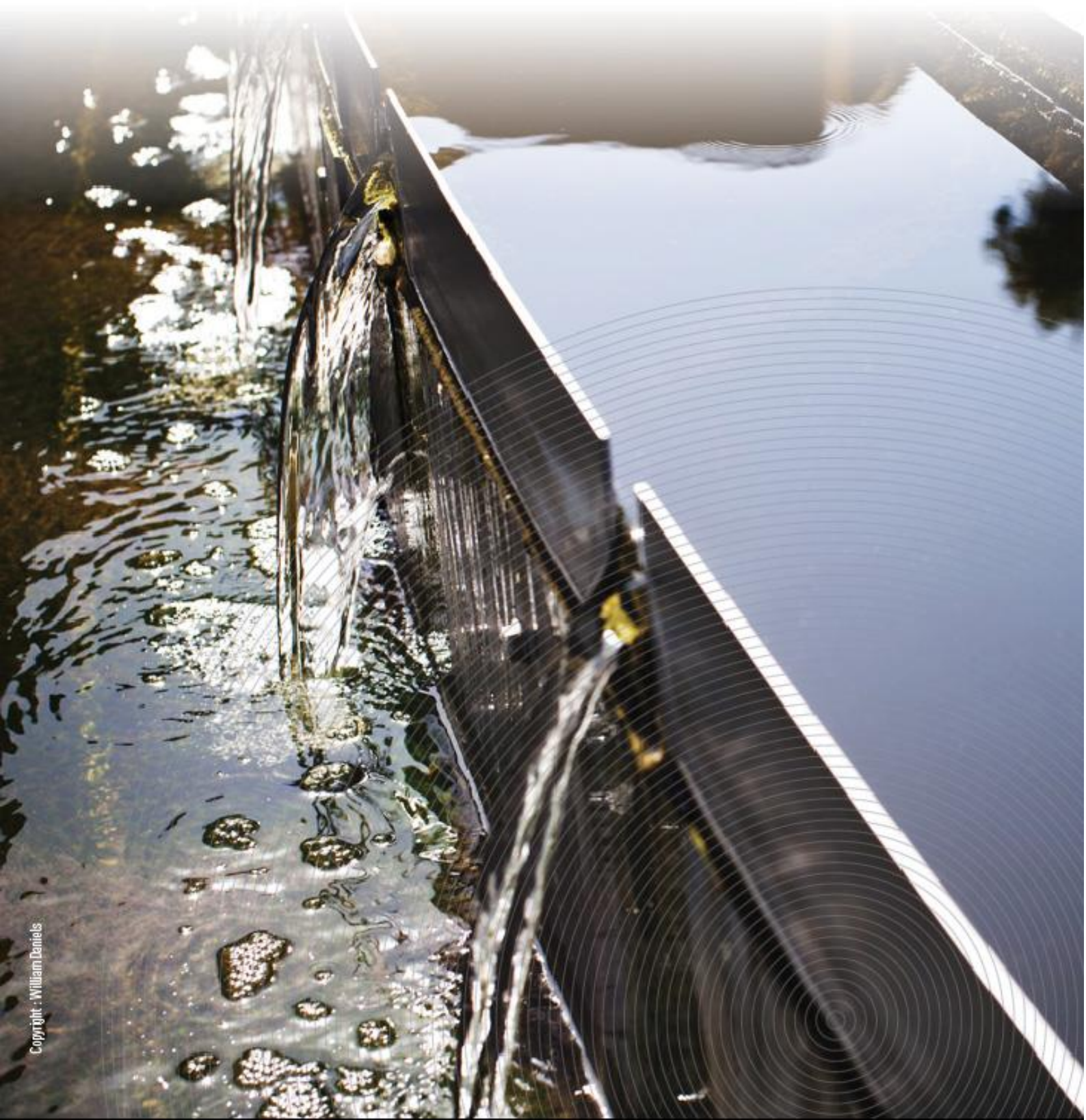
- ✓ Lancement d'un programme pédagogique au « fil de l'Ehn » à la station d'épuration de Meistratzheim, avec l'ARIENA, la Maison de la Nature Bruche Piémont et Le SIVOM du Bassin de l'Ehn.
- ✓ Partenariat avec la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) pour favoriser le développement de la biodiversité sur la step de Wittelsheim ou à Beaune sur le site des Etangs d'Or.
- ✓ Ancrage territorial fort en tissant des liens avec de multiples associations alsaciennes fédérant un réseau d'entreprises engagées dans le développement durable : *Idée Alsace, le Labo des partenariats, start-up des territoires.*

Une Entreprise socialement Responsable

- ✓ **FACE VOSGES** : Club d'entreprises, co-fondé en 2013 par SUEZ, qui lutte contre toute forme d'exclusion en s'appuyant sur la participation active des entreprises.
- ✓ **Partenariats institutionnels** : ENIL (Ecole Nationale d'Industrie Laitière) à Mamirolle et ENGEESS de Strasbourg.
- ✓ **Partenariat avec le Centre de réadaptation de Mulhouse** : intégration des travailleurs handicapés, ateliers de simulations d'entretiens d'embauche, soutien à la formation et accueil de stagiaires ;

- ✓ Partenariats avec des organismes sociaux : conventions signées avec le CCAS et VOSGELIS (bailleur social). [De multiples actions citoyennes et solidaires sont mises en place](#) : Formation des travailleurs sociaux, ateliers éco-gestes pour les publics fragiles.
- ✓ [PIMMS de Dijon](#) : SUEZ est un membre fondateur du PIMMS de Dijon depuis 2000. Le *Point d'Information et de Médiation Multi-Services* est une association de médiation qui fait le lien entre les usagers et les entreprises privées ou les services publics.
- ✓ [GRETA de Dole](#) : SUEZ a créé une filière de formation unique en France sur les métiers de l'eau. Avec plus de 90 personnes diplômées depuis 2004, grâce à 6 salariés-enseignants et 20 tuteurs, SUEZ est engagé pour la formation et l'insertion, avec plus d'un diplômé sur trois qui a trouvé un emploi chez SUEZ.
- ✓ [Pôle emploi de Bourgogne-Franche-Comté](#) : dans le cadre d'une convention régionale, des journées de présentation de métiers de l'eau et de présélection innovante M.R.S. (Méthode de Recrutement par Simulation, et non pas au regard du Curriculum Vitae) sont mises en place pour le recrutement

5 | annexes



5.1 Annexe 1 : Attestations d'assurances



ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE

AXA CORPORATE SOLUTIONS ASSURANCE, Société Anonyme de droit Français, régie par le Code des Assurances, au capital de EUR 190.069.080, dont le siège social est situé 61 Rue Mstislav Rostropovitch, 75832 Paris Cedex 17, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 399 227 354, atteste que :

SUEZ EAU FRANCE
Tour CB 21 16 Place de l'Iris
92040 PARIS LA DEFENSE France

Agissant tant pour son compte que pour celui de l'ensemble de ses établissements en France

bénéficie des garanties des contrats d'assurances numéro **XFR0051393LI** et numéro **XFR0051394LI**, souscrits auprès de notre société par **SUEZ GROUPE - Tour CB21 - 16 Place de l'Iris - 92040 PARIS LA DEFENSE CEDEX**, dont l'objet est de couvrir les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant incomber à l'Assuré en raison de dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non consécutifs causés aux tiers, du fait de l'exercice de ses activités garanties au titre de ces contrats et notamment dans le cadre de ses activités énumérées en pages 2 et 3 de la présente.

A titre informatif et sans préjudice de l'application des autres clauses du contrat, il est précisé que la garantie s'exerce dans les limites et conditions suivantes :

Responsabilité Civile Exploitation:

Tous dommages confondus : **5.000.000 Euros par sinistre**
 (Corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non)

Responsabilité Civile après Livraison/ Travaux / Professionnelle:

Tous dommages confondus : **5.000.000 Euros par sinistre et par année d'assurance**
 (Corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non)

Responsabilité Civile Atteinte à l'Environnement:

Tous dommages confondus : **5.000.000 Euros par sinistre et par année d'assurance**
 (Corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non)

Dont :

- Responsabilité Civile Professionnelle environnementale y compris frais d'urgence : **5.000.000 Euros par sinistre et par année d'assurance**
- Frais de prévention et de réparation des dommages environnementaux : **2.500.000 Euros par sinistre et par année d'assurance**
- Frais de dépollution des sols et des eaux : **2.500.000 Euros par sinistre et par année d'assurance**
- Frais de dépollution des biens mobiliers et immobiliers : **2.500.000 Euros par sinistre et par année d'assurance**

Franchises:

Responsabilité Civile Exploitation / Après Livraison/ Travaux/ Professionnelle:

- Dommage corporels : **néant**
- Autres Dommages : **15.000 Euros par sinistre**

Responsabilité Civile Atteinte à l'Environnement :

- Dommage corporels : **néant**
- Autres dommages : **100.000 Euros par sinistre**

Il est précisé que les montants de garanties :

- Forment la limite des engagements de l'Assureur pour l'ensemble des réclamations imputables au même fait dommageable et quel que soit le nombre d'Assurés au contrat,
- Constituent, lorsque la précision en est faite, l'engagement maximum de l'Assureur pour toutes les réclamations formulées au cours d'une même année d'assurance,
- S'entendent sans préjudice des autres sous-limitations telles que mentionnées au contrat.

Les termes de la présente attestation ne sauraient en aucun cas être interprétés comme une modification de l'une quelconque des dispositions du contrat d'assurance et/ou comme un engagement de l'Assureur au-delà des conditions et limites du contrat auquel elle fait référence.

La validité de la présente attestation, qui ne peut engager l'Assureur au-delà des termes et limites des contrats auxquels elle se réfère, cesse pour les risques situés à l'étranger dès lors que l'assurance de ceux-ci ne peut être souscrite conformément à la législation locale qu'auprès d'Assureurs agréés dans la nation considérée.

Cette attestation est valable pour la période **du 1^{er} Janvier 2019 au 31 Décembre 2019 inclus** sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation des polices en cours d'année d'assurance, pour les cas prévus par le Code des Assurances ou par les contrats.

Fait à Paris le 19 décembre 2018

AXA CORPORATE SOLUTIONS ASSURANCE
 Siège Social : 61 Rue Mstislav Rostropovitch
 75832 Paris Cedex 17, France
 Tel : +33 (0)1 56 92 80 00
 Fax : +33 (0)1 56 92 80 01
 Email : axa@axa.com

AXA CORPORATE SOLUTIONS ASSURANCE
 Siège Social : 61 Rue Mstislav Rostropovitch
 75832 Paris Cedex 17, France
 Tel : +33 (0)1 56 92 80 00
 Fax : +33 (0)1 56 92 80 01
 Email : axa@axa.com

AXA, les logos AXA et XL sont des marques déposées d'AXA SA ou de ses filiales. AXA XL est une division du Groupe AXA qui fournit des produits et services à travers quatre groupes d'activités : AXA XL Insurance, AXA XL Reinsurance, AXA XL Art & Lifestyle et AXA XL Risk Consulting. © [2018] AXA SA ou ses filiales. AXA Corporate Solutions Assurance est une compagnie d'assurance. AXA Corporate Solutions Assurance - 61 Rue Mstislav Rostropovitch, 75832 Paris Cedex 17, France - Tel: +33 1 56 92 80 00, axa.com - Société Anonyme au capital de 190 069 080 € - Régie par le Code des Assurances. 399 227 354 RCS Paris



1.1. Exploitation de toutes délégations de services publics ou privés ainsi que toutes prestations de services relatives :

- a) - au service d'alimentation en eau (production, stockage, transport et distribution) ;
- b) - à l'assainissement collectif ou autonome (réseaux, émissaires pour le rejet des effluents en mer, épuration, traitement et élimination ou valorisation ou commercialisation des boues notamment par épandage en agriculture, compostage, incinération et commercialisation de bioproduits, traitement et évacuation des sous-produits) ;
- c) - à l'épuration des eaux-vannes et à leur emploi en irrigation ;
- d) - aux canaux de navigation et d'irrigation, d'arrosage, de colmatage et de submersion ;
- e) - aux opérations de dessèchement et d'assainissement ;
- f) - à l'établissement et à l'entretien des digues, barrages et retenues d'eau et, généralement, de tous travaux de protection, d'endiguement et de bonification ; au nettoyage, à la restauration et protection de berges, l'enrochement, le faucardage, l'élague, le curage, le dragage et tous travaux en rivières, fluviaux et maritimes, sur plans d'eau, canaux et zones humides ;
- g) - à la surveillance et à l'entretien de réseaux de distribution de gaz, d'éclairage public, de défense incendie ainsi que la production d'énergie pour compte propre, le surplus étant revendu à EDF ;
- h) - au traitement ou à l'incinération d'ordures ménagères ;
- i) - aux travaux de Génie Civil et de bâtiment en domaine public ou privé. Réalisation et construction d'automatismes et d'équipements de traitement des eaux, décarbonatation et entartrage (protection des installations) ; La réalisation de travaux de forages et de puits afin de constituer des ressources en eau, la réalisation de sondages de reconnaissance dans le domaine de l'eau, l'exécution de travaux de pompage également dans le domaine de l'eau ;
- j) - bureau d'études dans les domaines ci-dessus mentionnés ; L'étude dans les domaines de la recherche et de l'exploitation des eaux souterraines, de la géothermie, des techniques de rabattement de nappes phréatiques et de l'environnement (réalisation d'études d'impact). Missions complètes dans les domaines suivants : installations électriques, électromécaniques et électro-acoustiques ;
- k) - à l'exploitation des services externalisés par les industriels dans le domaine de l'eau, l'assainissement et les déchets en résultant ;
- l) - aux prestations de services aux particuliers et aux collectivités et notamment nettoyage, assainissement, désinfection, dératisation, désinsectisation, déneigement, etc. ;
- m) - à la création, l'entretien, la maintenance de parcs ludiques et centres de loisirs aquatiques ;
- n) - au nettoyage des plans d'eau, des plages et des ports, à la collecte des déchets aux plaisanciers et sur les plages inaccessibles, au contrôle de la qualité des eaux de baignade, à la protection des zones de baignade contre les méduses, à la dépollution aux hydrocarbures sur mer, lacs et rivières et à la lutte contre l'érosion des plages, au pilotage de la gestion de la qualité des eaux de baignade, à l'organisation de la surveillance des emplacements aménagés à usage de baignade ;

1.2. Installation, confection, réparation d'armoiries et d'équipements électriques, électromécaniques et installation d'appareils de mesures en assainissement ;

1.3. Commercialisation et installation de systèmes pour l'assainissement non collectif et pour la récupération d'eau de pluie pour des usages extérieurs et intérieurs – étude de dimensionnement, fourniture de matériel, pose cuve et canalisations ;

1.4. Conception, réalisation et exploitation d'installations destinées à fournir des calories à des clients publics ou privés, professionnels ou particuliers, par des échangeurs de récupération de chaleur à partir des réseaux d'assainissement, Distribution, installation, maintenance et service après-vente d'installations visant à préchauffer l'eau chaude sanitaire, d'infrastructures de ballons privés et publics, par un procédé de récupération des calories des eaux usées (récupération de chaleur des eaux grises) ;

1.5. Gestion du cycle de l'eau pour l'industrie agroalimentaire : Préconisations et mise en œuvre de solutions technologiques et de modélisation des consommations d'eau agricole : volume, débits, besoins en fonction des cultures et des périodes, protection de la biodiversité (milieux, ressources), fertilisation des sols à partir de lisiers transformés, production d'énergie par micro-méthanisation à partir de coproduits d'origine agricole ;

1.6. La fourniture aux gestionnaires d'immeubles de compteurs d'eau et de répartiteurs de chaleur, à leur installation et leur gestion, à la mise en œuvre de compteurs d'énergie thermique, au remplacement de colonnes d'eau dans les immeubles ;

1.7. Investissement, entretien et exploitation des équipements (ouvrages et outillages nécessaires à la réalisation et au fonctionnement de ports de plaisance) destinés aux bateaux de plaisance et au tourisme fluvial. Exploitation de ports de plaisance et de commerce ;



- 1.8. L'étude, l'établissement et l'exécution de tous projets et de tous travaux publics ou privés pour le compte de toutes collectivités, Industriels et particuliers ; la préparation et la passation de tous traités, contrats et marchés se rapportant à l'exécution de ces projets et de ces travaux ;
- 1.9. Développement et vente de solutions pour la gestion du patrimoine Immobilier ou « smart building » : études et conseils pour l'amélioration de l'habitat, optimisation des charges d'exploitation ;
- 1.10. Etude, réalisation et gestion technique d'installations de télérelève permettant notamment la relève à distance de compteurs d'eau et d'énergie, la gestion administrative et financière des contrats d'eau, le suivi des consommations et tout type d'alerte. Services aux résidents particuliers ou professionnels et aux gestionnaires d'habitats collectifs (syndics et bailleurs) : Installation, maintenance et relève de compteurs, Individualisation et optimisation des charges d'eau, d'énergie et de chauffage...
- 1.11. Le Centre Technique Comptage et Mesures (CTCM) : définition de la politique comptage de SEF, le suivi fournisseurs (compteurs, regards et débitmètres), l'assistance technique et études, les contrôles métrologiques (Laboratoire accrédité COFRAC), contrôle des compteurs en service par le détenteur (CCSD), vérification périodique des compteurs d'eau froide en service (VPER), veille réglementaire et normative ;
- 1.12. Négocie et prestations de services relatives à la conception et à la mise en service de tout appareil ou produit d'instrumentation, notamment les appareils de mesure ;
- 1.13. Développement et vente de solutions destinées à optimiser le fonctionnement des chaudières en fonction des facteurs météorologiques ;
- 1.14. Vente de blindage pneumatique pour des fouilles sur chantier, Remplissage de bonbonnes de gaz (CO2) pour l'eau pétillante, Conception, fabrication et commercialisation d'une boîte de purge pour bouches et poteaux d'incendie ;
- 1.15. Prestations de conseils et d'Ingénierie en Informatique et systèmes ;
- 1.16. Création, aménagement et entretien d'espaces verts ;
- 1.17. Installation, réhabilitation, modification, de tous types de canalisations et/ou réseaux et selon différents procédés techniques, qu'il s'agisse d'eau potable ou d'eaux usées, de gaz, d'électricité, de téléphonie ou câbles ;



ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous soussignés **MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD**

certifions que **SUEZ GROUPE**
Tour CB21
16, place de l'Iris
92040 PARIS LA DEFENSE CEDEX

a souscrit une police **DOMMAGES & FRAIS SUPPLEMENTAIRES D'EXPLOITATION**
n° 113.511.283 à effet du 1er Janvier 2019, par l'intermédiaire de :

GRAS SAVOYE
société de courtage d'assurance, n° ORIAS 07 001 707
dont le siège est sis :
Immeuble Quai 33 – 33 quai de Dion-Bouton
92800 PUTEAUX,

pour le compte de

SUEZ EAU FRANCE et ses filiales

Les sociétés assurées sont garanties pour les dommages résultant d'un événement non exclu, et notamment des événements suivants :

Incendie, Foudre, Explosions, Implosions, Dommages aux appareils électriques ou électroniques, Chutes d'appareils de navigation aérienne, Tempêtes, Grêle, Poids de la neige sur les toitures, Fumées, Chocs de véhicules terrestres, Grèves et émeutes, Mouvements populaires, Vandalisme, Actes de terrorisme, Dégâts des eaux, Catastrophes naturelles (en France métropolitaine et dans les Départements d'Outre-mer), Effondrement, etc...

atteignant l'ensemble des biens appartenant aux assurés, qu'ils occupent ou qu'ils détiennent à quelque titre que ce soit.

Ces biens sont garantis aux adresses des sites et partout où besoin est et/ou sera, en France métropolitaine, Martinique, Guyane, Nouvelle Calédonie et Polynésie française.

Il est précisé que la garantie s'exerce au bénéfice de SUEZ EAU FRANCE et de qui il appartiendra selon les termes et conditions du contrat de délégation de service public dans la limite des termes et conditions de la présente police.

MONTANT DES GARANTIES

Limitation Contractuelle d'Indemnité par sinistre 150 000 000 €
Avec les sous-limites suivantes :

Bris de machine 50 000 000 €
Inondations ne relevant pas du régime obligatoire des Catastrophes Naturelles (sous-limite épuisable par an) 100 000 000 €
Recours des voisins et des tiers 30 000 000 €
Frais et pertes 40 000 000 €
Frais supplémentaires d'exploitation 30 000 000 €

FRANCHISES PAR SINISTRE

Franchise générale (dommages directs, perte d'exploitation et frais supplémentaires combinés)

- Franchise « Eau » de 130.000 Euros par sinistre pour tout événement excepté pour les événements naturels.
- Franchise « Traitement thermique des boues/biogaz » de 250.000 Euros par sinistre pour tout événement excepté pour les événements naturels.

Franchises spécifiques

- Evénements Naturels affectant les sites industriels :
 - Pour les sites dont les capitaux déclarés sont inférieurs à 1 500 000 € :
35 000 € par site
 - Pour les sites dont les capitaux déclarés sont compris entre 1 500 000 € et 10 000 000 € :
100 000 € par site
 - Pour les sites dont les capitaux déclarés sont supérieurs à 10 000 000 € :
150 000 € par site
 - Avec un maximum de 500 000 € par événement
- Matériel de traitement de l'informatique : franchise combinée de 2.500 € par sinistre
- Bureaux : 1.500 €

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites de garanties, clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

La présente attestation est établie pour valoir ce que de droit pour la période du 1er Janvier 2019 au 31 Décembre 2019, sous réserve que la police susmentionnée ne soit ni suspendue ni résiliée pour quelque cause que ce soit.

Fait à Paris, le 11 Janvier 2019

Cachet et signature de la compagnie

MMA IARD SA

Siège social : 14 bd Marie et Alexandre Oyon

72030 LE MANS CEDEX 9

RCS LE MANS 440 048 882

Entreprise régie par le Code des Assurances

5.2 Annexe 4 – Bilan des installations contrôlées

Contrôle bonne exécution

	NOM	ADRESSE	COMMUNE PROJET	DATE CONTRÔLE DE BONNE EXECUTION	FILIERES	NOTES
REHABILITATION	CAMPBELL Juliet	Le Bourg	LA CHAPELLE SS BRANCION	05/09/2018	FTE FILTRE COMPACT 5 EH ET TE ECOFLO PE2	CONFORME
REHABILITATION	CASSARD Monsieur POUX	2293 avenue Gabriel Voisin	TOURNUS	13/07/2018	FTE ET FILTRE COMPACT X-PERCO C-90 5 EH ELOY	CONFORME
NEUF	CHAUSSARD Vincent	Chemin des Crays	MARTAILLY LES BRANCION	20/04/2018	MICROSTATION EPUR BIOFRANCE 6 EH	CONFORME
NEUF	DELBERGHE Alexis	Collonge	LA CHAPELLE SS BRANCION	19/03/2018	MICROSTATION NDG 6 EH + TE	CONFORME
REHABILITATION	FUMEX Henri	Lieu-dit " Le Roy Guillaume"	TOURNUS	25/05/2018	ELOY WATER X PERCO C90 7 EH Filtre compact	CONFORME RESERVE
REHABILITATION	NAIGEON - Monsieur JOUVEAU	Les Ecuyers	UCHIZY	05/03/2018	MICROSTATION OXYFIX C90 6 EH	CONFORME RESERVE
REHABILITATION	PORTRAT Nabil	Lieu-dit "Saint Martin"	TOURNUS	12/10/2018	MICROSTATION NDG 6 EH	CONFORME

Contrôle conception

	CIVILITE	NOM	ADRESSE	COMMUNE PROJET	DATE CONTRÔLE DE CONCEPTION
NEUF	Monsieur	POITOUX Vincent	5271 chemin de la Genevrière	LACROST	23/01/2018
NEUF	Monsieur	RAVAT Thomas	Route Pont Seille - La Borde	PRETY	21/06/2018

Contrôle vente immobilière

DATE	CIVILITE	NOM	ADRESSE	COMMUNE PROJET	PRIORITES	NOTES
05/02/2018	Monsieur	CARNEIRO FERREIRA Antonio	9 rue des Noirettes	LACROST	2	NON CONFORME
16/02/2018	Monsieur	ROY DE BELLPLAINE	En Chantigny - Route du Port	UCHIZY	2	NON CONFORME
26/02/2018	Monsieur	GIONNANE Pierre	Impasse en Bagatelle	TOURNUS	2	NON CONFORME
06/04/2018	Monsieur	SABLA Henir	10 rue de la Genévière	LACROST	3	NON CONFORME
18/04/2018	Madame	SAPARDANIS Danielle	90 chemin des Crêtes	TOURNUS	3	NON CONFORME
25/04/2018	Madame	AGAISSE Monique	2 impasse des Amandiers	TOURNUS	3	NON CONFORME
02/05/2018	Messieurs	CC Maconnais Tournugeois	Les Rochons - Aire des gens du Voyage	TOURNUS	2	NON CONFORME
11/06/2018	Madame	CAMPBELL Juliet	Le Bourg	LA CHAPELLE DE GUINCHAY	2	NON CONFORME
02/07/2018	Madame	DELBERGHE Aline	1680 B route de Plottes	PLOTTES	3	NON CONFORME
13/07/2018	Madame	GRAIN Emilie	3 Carquelin	LACROST	2	NON CONFORME
27/07/2018	Madame	COLIN Yolande	369 avenue Gabriel Voisin	TOURNUS	2	NON CONFORME
05/09/2018	Monsieur	PULJALTE Mathieu	Collonge- 4 rue du Balle	LA CHAPELLE SOUS BRANCION	3	NON CONFORME
17/09/2018	Madame	CHAPELLE Jennifer	6 Pont de Seille	LA TRUCHERE	2	NON CONFORME
17/09/2018	Monsieur	TOUZOT Jean-François	Le Biat 2 chemin des Crays	MARTAILLY LES BRANCION	2	NON CONFORME
04/10/2018	Madame	PERRIN Michelle	En Julienne	TOURNUS	2	NON CONFORME
04/10/2018	Monsieur	MAIRIE	Collonge Rue de Brancion	LA CHAPELLE SOUS BRANCION	2	NON CONFORME
12/11/2018	Monsieur	VIALET Jean-Pierre	En Bout	TOURNUS	3	NON CONFORME
16/11/2018	Monsieur	GAUTHERON Pierre	977 avenue Gabriel Voisin	TOURNUS	5	CONFORME
16/11/2018	Monsieur	COLIN Raymond (succ.)	26 rue de l'Oiseau	LE VILLARS	2	NON CONFORME
23/11/2018	Monsieur	MEJAUD Jacques	48 rue de la VARETTE	TOURNUS	4	CONFORME RESERVE



Prêts pour la révolution de la ressource